

(1)

(N° 157.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 24 AVRIL 1855.

MODIFICATIONS A L'ART. 216 DU CODE DE COMMERCE ⁽¹⁾.

Amendement présenté par M. SINAVE.

Faire précéder le § 2 de l'art. 216, des mots : *Dans tous les cas.*
Supprimer les trois nouveaux paragraphes.

(1) Projet de loi, n° 14.
Rapport, n° 141.
